

## *Compte-rendu Séance du Conseil Municipal du 11 juin 2021*

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 9

Absents excusés : Michaël LÉA (procuration à Élodie BOULANGER) et Laurent JUBERTIE (procuration à Jean-Louis MONTEIL)

Approbation compte-rendu réunion du 09/04/2021 à l'unanimité et signature dossiers de séance du 22/01/21 et du 09/04/21

### **⇒ Frais de scolarité école de Turenne**

Monsieur le Maire présente au conseil réuni la demande reçue de la mairie de Turenne le 8 avril dernier concernant la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école maternelle et primaire de Turenne, comme chaque année, Ligneyrac ne possédant plus d'école. Il ajoute qu'une réflexion approfondie doit se faire sur l'éventualité d'intégrer un Regroupement Pédagogique Intercommunal de communes voisines, étant donné les tarifs de plus en plus élevés appliqués par les communes d'accueil des enfants de Ligneyrac.

Le montant total à payer pour l'année scolaire 2020/2021 s'élève à 6 868,00 € pour 8 enfants (1 en maternelle et 7 en primaire). Accord à l'unanimité du Conseil pour signer la convention et mandater cette somme au profit de la Commune de Turenne.

### **⇒ Indemnités de gardiennage de l'église**

Monsieur le Maire expose au conseil réuni qu'il est possible de verser une indemnité de gardiennage à la personne en charge de l'église, et que le taux est différent selon la résidence dans ou hors de la commune. Il propose de verser à Madame Jeanine Meynard, habitant au Bourg de Ligneyrac, l'indemnité au taux maximal, à savoir 479,86 euros, conformément à la circulaire préfectorale pour 2021 et en continuité avec la précédente mandature.

Accord à l'unanimité du Conseil pour verser l'indemnité de gardiennage de l'église au taux maximal, d'un montant de 479,86 euros, à Madame Jeanine Meynard.

### **⇒ Subventions aux associations**

Monsieur le Maire laisse la parole à Pierre SINDOU, rapporteur de la commission communale Manifestations & Vie Associative :

La commission s'est réunie le 5 mai dernier et a étudié les demandes de subventions reçues de différentes associations. Il rappelle que la situation sanitaire en 2020 avait paralysé les activités associatives et n'avait pas donné lieu à versement de subvention.

Il explique au conseil la délibération prise en 2015, pendant la précédente mandature, qui avait fixé les conditions d'octroi de subventions aux associations et indique que la commission propose de reconduire ces conditions, à savoir :

- Subvention aux associations communales qui en font la demande, selon les modalités réglementaires,
- Subventions aux associations rayonnant sur le territoire intercommunal, qui en font la demande et dont des ligneyracois sont membres et/ou qui ont un impact sur les ligneyracois.
- Subventions exceptionnelles étudiées au cas par cas.

Sur 16 demandes reçues en mairie, 3 associations répondent aux critères définis en 2015 et ont été retenues :

- L'association des anciens combattants de Ligneyrac (ACPG CATM), les autres associations ligneyracaises n'ayant pas déposé de demande,
- JMF Meyssac et le Rugby Club de Meyssac pour les associations du territoire intercommunal.

Pierre SINDOU ajoute que Ligneyrac Loisirs & Découverte ne souhaite pas demander de subvention alors qu'aucune manifestation n'est prévue à ce jour en 2021. M. Monteil indique que le conseil pourra cependant tout à fait délibérer ponctuellement si une animation est organisée d'ici fin 2021.

M. le Maire propose en outre d'y ajouter Le Souvenir Français de Meyssac qui finance des voyages et autres actions de mémoire en faveur des enfants scolarisés sur le territoire.

Accord à l'unanimité du Conseil pour :

- 150 € de subvention à l'association ACPG CATM,
- 100 € de subvention à JMF Meyssac, au Rugby Club de Meyssac et au Souvenir Français,
- Poursuivre le principe d'attribution de subvention de la délibération n°2015-20 du 23/10/2015.

### ➤ Bureaux de vote élections départementales et régionales 20 & 27 juin 2021

M. le Maire rappelle au conseil la particularité des scrutins à venir avec les 2 bureaux de vote, ce qui va nécessiter la présence de personnes supplémentaires aux permanences, seuls le président et le secrétaire pouvant être sur les 2 bureaux de vote. Le point est fait sur les disponibilités de chaque conseiller et la répartition des plages horaires entre chaque. La composition du bureau de vote arrêtée sera diffusée à chaque conseiller dans le courant de la semaine 24

Le point est fait également sur l'organisation matérielle de la salle : Hubert LAMOTHE et Michaël LEA sont chargés de la mise en place, avec l'agent technique.

### ➤ Point sur l'urbanisme

- Réunion Sous-Préfecture le 19/05/21 : point avec les services de l'État (Sous-Préfet, ABF, DDT et DREAL) avec le Président, le vice-président, le directeur et la chargée de mission de la Comcom, ainsi que M. Monteil, M. Simbélie et F.Krupka pour Ligneyrac. Après 19 mois de retard, dû au silence de l'ABF, la modification de l'AVAP va s'engager, dans l'objectif de la terminer en même temps que l'approbation du PLUI. Contact est maintenant pris avec la DRAC Aquitaine et une 1<sup>ère</sup> réunion en visioconférence est prévue début juillet.
- Tribunal Administratif pour le dossier de la toiture d'un bâtiment agricole à Lafont : pas de nouvelle à ce jour. M. le Maire craint que ce dossier ne soit jugé que sur la forme et non sur le fonds.
- Dossier DP pour pose de panneaux photovoltaïques à Splat : la pose a été effectuée sans attendre le retour de l'avis de l'ABF, les panneaux n'ont pas été posés à l'endroit indiqué dans la demande et, au final, le projet a été refusé par l'ABF. M. le Maire rappelle aux conseillers qu'il est important de veiller à ce que les administrés fassent des demandes pour leurs travaux : la réglementation s'applique pour tous tant qu'elle n'aura pas été modifiée et le Maire a l'obligation de la faire appliquer ; de plus, cela met en évidence la difficulté d'application sur la commune et la nécessité de revoir cela rapidement.

### ➤ Point Communauté de Communes Midi Corrèzien

Réunion PLUI avec les conseillers municipaux mardi 15 juin prochain : l'objectif est de définir les zones constructibles sur le territoire communal. Chaque conseiller a été invité et une carte prévisionnelle est à leur disposition en mairie. Le cabinet d'étude a identifié les zones agricoles (vergers, bâtiments) qui font reculer d'autant les zones constructibles. La loi impose également de réduire les zones constructibles au profit des zones agricoles. Le PLU actuel de Ligneyrac contient beaucoup de zones Ap, que M. Monteil souhaite voir réduire au maximum, certaines étant à raz des habitations des hameaux, ou sur des parcelles communales pouvant servir à l'aménagement public, par exemple.

## ➤ Point programmes en cours

▶ Parking : Reçu la veille le rapport de l'expert sur l'éboulement déclaré en sinistre auprès de l'assurance de la commune. Ce rapport semble incomplet et ne pas apporter de solution. À étudier avec le cabinet Colibris.

▶ Adressage : M. le Maire explique au conseil qu'il est apparu un gros souci de saisie des adresses par La Poste dans l'application IGN, qui faisait partie de leur prestation. Pierre SINDOU et Isabelle SOL ont réalisé, avec la secrétaire de mairie, un gros travail de pointage et de correction. La commande de plaques et numéros de rues va maintenant pouvoir être validée auprès de l'entreprise ABSICES, suite aux devis reçus, ainsi que la ferraille pour la pose des poteaux par l'équipe municipale. La communication auprès de la population va pouvoir être lancée.

▶ Toiture logements communaux : un dossier de déclaration préalable de travaux doit être déposé avant d'engager les travaux sur les toits au-dessus de la partie cuisine des logements du rez-de-chaussée, après vérification de la nécessité d'un architecte.

## ➤ Informations et Questions diverses

- ✓ Remerciements reçus des habitants suite à la distribution du colis aux aînés à Pâques
- ✓ Point sur nouveau site internet : élaboration en cours ; la commission communication a validé les éléments de la page d'accueil du site et les contenus ont été transmis au prestataire pour commencer la création du site
- ✓ Point travaux voirie (Route des Darses)
- ✓ Courrier reçu du Département sur modalités de participation Label Villes et villages fleuris
- ✓ Éclairage public : réflexion à mener pour améliorer et réduire l'impact
- ✓ Analyses sol du terrain ou le projet forêt-jardin est envisagé : en attente des résultats
- ✓ Déchets cimetièrre : compartiments à créer pour séparer déchets verts/compost et ordures ménagères
- ✓ Courrier reçu d'un administré concernant l'antenne TDF de Leygonie : sécurisation des lieux et problème d'émission d'ondes
- ✓ Information CCMC : concertation citoyenne avec le Contrat de Relance et de Transition Écologique
- ✓ Information Préfecture sur nouveautés en matière de formation aux élus

Séance levée à 00h15.